



Date: 2014-10-10

Heure d'arrivée: 15 00

Numéro du rapport d'inspection: 2642733

Exploitant: [REDACTED] BLAIS ANNICK

Établissement: Sans objet

Bannière: Sans objet

Responsable: [REDACTED]

Adresse de l'établissement: [REDACTED]

Raison de la visite : visite suivi-autre (14)

Numéro de dossier: 2282695 - 1

Loi sur la protection sanitaire des animaux (P-42)

ÉVALUATION DE LA SÉCURITÉ ET DU BIEN-ÊTRE DES ANIMAUX

No	Règle(s)	Constatation de non-conformité(s) et action(s) exécutée(s)
1	Donner les soins de santé exigés par l'état des animaux, y compris l'euthanasie s'il y a lieu.	Vérifié et non conforme / État de chair inadéquat / Chevaux
2	Fournir aux animaux un accès à de l'eau potable en quantité et en qualité compatibles avec les impératifs biologiques de l'espèce.	Vérifié et non conforme / Absence d'eau / dans le parc des juments
3	Aménager l'équipement et les aires d'alimentation en fonction des espèces animales et du climat.	Vérifié et non conforme / Équipement absent / mangeoire / le peu de foin donné aux animaux a été donné directement au sol dans les excréments
4	Fournir aux animaux un accès à de la nourriture en quantité et en qualité compatibles avec les impératifs biologiques de l'espèce.	Vérifié et non conforme / Quantité de nourriture insuffisante / présence de seulement 4 balles carrées de foin et d'un sac et demi de moulée
5	Fournir une protection contre les intempéries (pluie, neige, vent, soleil ou températures extrêmes) qui soit appropriée à l'espèce et susceptible d'accueillir et de maintenir simultanément tous les animaux à l'abri et au sec.	Vérifié et non conforme / Boisé seulement / pour les 2 mâles
6	Contenir les animaux à l'aide d'installations appropriées afin d'éviter qu'ils ne s'échappent ou qu'ils ne soient blessés.	Vérifié et non conforme / Clôture, barrière ou séparation incorrecte / l'un des parc permet l'évasion d'un des chevaux (male)
7	Fournir une quantité suffisante de litière propre et sèche.	Vérifié et non conforme / Absence de litière
8	Aménager une aire de repos propre et sèche susceptible d'accueillir tous les animaux en même temps.	Vérifié et non conforme / Accumulation de boue Vérifié et non conforme / Accumulation de fumier

REMARQUES

Visite de suivi de l'intervention du 9 octobre 2014 en lien avec une plainte.

L'inspection est réalisée avec ma collègue Nathalie Fortier, inspectrice.
L'objectif de cette visite est de vérifier si les recommandations de la veille ont été appliquées.

À notre arrivée, nous discutons avec Mme Annick Blais copropriétaire des chevaux et résidente des lieux, elle nous autorise à aller voir les animaux à l'arrière du terrain. Nous constatons des traces de foin dans 2 des 3 enclos. Il reste seulement 4 balles carrées de foin intactes gardées en dehors des enclos. Le bain servant d'abreuvoir pour les 2 juments était complètement sec sans bouchon au fond. Dans un autre parc, un des étalons avait un reste d'eau dans un bac carré blanc, mais celui-ci contenait des feuilles mortes et des algues. Les 3 enclos sont boueux et remplis d'excréments. Les 4 chevaux n'ont aucun endroit sec dans leur enclos.

Mme Blais est allée donner de l'eau et du foin en notre présence aux chevaux. Ceux-ci sont allés manger et boire aussitôt et ce pendant plusieurs minutes.

Selon Mme Blais, des racks à foin sont disponibles sur la terre, ils seront rapatriés sur le terrain et seront disposés dans les enclos dans la fin de semaine.

Mme Blais nous confirme qu'un vétérinaire doit passer vers la fin du mois, elle ne connaît pas le nom de celui-ci et la date non plus. Nous lui demandons de devancer le rendez-vous, car c'est trop loin dans le temps.

Mme Blais a ces chevaux depuis quelques années, elle affirme que leur condition se serait dégradée récemment et assez rapidement. Elle croit que les chevaux ont des vers. Donc M Turcotte devrait faire des traitements vermifuges ce soir même, il allait chercher ce qu'il lui manquait aujourd'hui pour procéder.

Un suivi sera fait rapidement et nous prenons entente que vous devez communiquer ce soir avec M. Maurice Lamontagne par téléphone lorsque vous aurez reçu la soixantaine de balles de foin carrée et si possible, envoyer des photos du foin par courriel.

Des photos ont été prises.

Votre dossier sera mis à l'étude par le Ministère de l'Agriculture pour la rédaction d'un rapport d'infraction.

Sans délais veuillez suivre les recommandations émises par le vétérinaire.

IDENTIFICATION DE L'INSPECTEUR

Nom de l'inspecteur: JONATHAN ALAIN
Adresse: 2700, EINSTEIN, F-RC100, QUEBEC, G1P3W8, (Québec)
Téléphone: 418 643-1632 poste 2662
Télécopieur: 418 644-6327
Courriel : Jonathan.Alain@mapaq.gouv.qc.ca

Un exemplaire de cet acte a été expédié par la poste à [REDACTED]
Deschambault-Grondines (QC), G0A 1S0
Fait à QUEBEC ce 2014-10-16

Signature : [REDACTED]